

90 % des participants pensent que la gestion des déchets ménagers doit être une priorité de l'action des collectivités. Plus que jamais, mobilisons-nous!



Alors c'est à nous tous de nous impliquer pour préserver notre environnement et accompagner le changement des pratiques!



www.valorizon.com

16 route de Saint Léon ZAE de la Confluence 47160 Damazan contact@valorizon.com 05 53 79 91 61







LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS EN LOT-ET-GARONNE



L'ESSENTIEL A SAVOIR Pour convaincre





L'EDITO du Président

Nous avons besoin de vous!

2023, 2024, 2025... la réglementation s'accélère pour réduire nos déchets ménagers, tandis que le Lot-et-Garonne continue d'en produire un peu plus chaque année (+ 5 % de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020⁽¹⁾).

Les Lot-et-Garonnais se disent prêts à changer leurs habitudes ou à réaliser davantage d'efforts⁽²⁾, mais pour que les changements s'accompagnent de gestes réels, ils ont besoin de relais de confiance tels que vous! Diffuser les dispositifs en place et à venir, rassurer, accompagner: votre parole sur le territoire et auprès de vos pairs est une clé pour contribuer à la réduction des déchets ménagers.

Nous avons donc organisé ces Etats Généraux des déchets ménagers dans le but de vous rendre incollable sur le sujet. C'est aussi l'occasion d'éclairer les que stionnements que vous pourriez vous-même avoir.

Ce guide est un récapitulatif des grands éléments à connaître pour être convaincu et convaincre ensuite autour de vous !

Bonne lecture!





Michel MassetPrésident de ValOrizon



Pour tout comprendre sur les déchets ménagers du 47, c'est par ici!

- (1): Source: Données AREC 2020
- (2) : Source : Grande Consultation sur les déchets du 47 menée à l'été 2022 auprès de plus de 3000 habitants du 47

Quelle est la quantité de déchets ménagers produite en Lot-et-Garonne aujourd'hui?

+de 200.000 tonnes (3)

de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2019



soit l'équivalent de 27 tours Eiffel



624 kg

de déchets produits par an par lot-et-garonnais (3) contre 582kg au niveau national (4)



45% sont déposés en déchetterie



40% sont jetés dans les poubelles noires ou grises



15% sont triés pour être recyclés (emballages, papiers, verres, biodéchets...)

Ces déchets ménagers et assimilés

sont produits par :



les particuliers, qui produisent 80 % de ces déchets⁽⁴⁾



les collectivités



les professionnels assimilés (5)

(3) Source : Données AREC 2020 (4) Source : ADEME Déchets chiffres-clés - L'essentiel 2021 - p10 (5) Les collectivités déterminent qui sont les "producteurs assimilés" aux ménages dans leur règlement de collecte, en fixant la quantité de déchets prise en charge par le service public. Mais comment les déchets ménagers du 47 sont-ils traités ?



Que deviennent les déchets ménagers du 47?

3 modes de collecte:







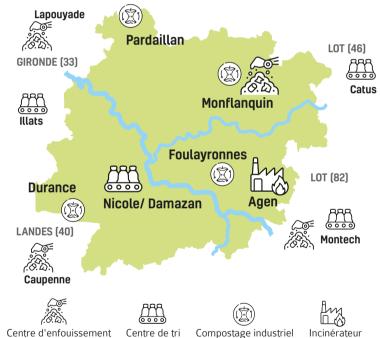
Porte-à-porte

Points d'apport volontaire

Déchetteries

Où sont-ils transportés?

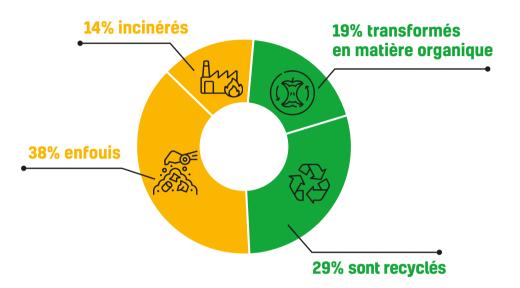
Près de 75 % des déchets ménagers et assimilés sont amenés dans des centres de traitement implantés en Lot-et-Garonne. Le reste des déchets est transporté dans les départements voisins.



Une relocalisation du traitement des déchets recyclables à partir de 2023

Un nouveau centre de tri d'une capacité de 15000 tonnes/an, ouvrira ses portes en février 2023 à Damazan. Il permettra la valorisation de tous les emballages ménagers recyclables du Lot-et-Garonne, essentiellement triés dans les départements voisins aujourd'hui.

Comment sont-ils traités aujourd'hui?



52% sont traités par des activités polluantes (6)

48% sont revalorisés



Le saviez-vous ? 100 % de vos poubelles noires ou grises sont incinérées ou enfouies

Une fois ramassées, vos ordures ménagères résiduelles (poubelles ordinaires) ne peuvent plus être triées : elles partent directement dans un centre d'incinération ou d'enfouissement.

Or, elles contiennent encore aujourd'hui plus de 80 % de déchets qui pourraient être recyclés, compostés ou rapportés dans des endroits spécifiques pour être valorisés⁽⁷⁾.

^{(6):} Soumises à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

^{(7):} Source: MODECOMTM 2017 – Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés - ADEME

Quels sont les coûts du service de gestion des déchets ménagers en 47 ?

Un coût financier croissant qui va continuer d'augmenter dans les prochaines années



^{*} Ce montant intègre les coûts de collecte, de traitement, de structure, de communication et des déchetteries.

Les raisons de cette hausse

Contraintes économiques

augmentation du prix de l'énergie, du prix des carburants...

Contraintes d'exploitation

normes, actions pour pallier les nuisances...

Contraintes fiscales

augmentation massive de la Taxe Générale sur les Activité Polluantes (TGAP).

Le traitement des déchets est une activité source de pollution. C'est pourquoi il est soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Créée en 2000, cette taxe voit son montant augmenter chaque année.

> La TGAP pour les 105 000 tonnes d'OMR⁽⁸⁾ du 47 traitées par enfouissement ou incinération :

En 2020 2 800 000€ En 2025 6 825 000€

(8): OMR: Ordures ménagères Résiduelles - Source: Données AREC 2020

Un coût irrémédiable sur l'environnement!

Même si les installations de traitement des déchets ménagers limitent au maximum la pollution générée par leur activité, certains dommages sur l'environnement sont inévitables. En voici quelques exemples selon les modes de traitement.



L'enfouissement entraine :

- Une surveillance pendant 30 ans
- Des émissions de gaz à effet de serre
- La création d'un jus toxique (le lixiviat) récupéré puis traité.



L'incinération entraîne :

- L'émission de dioxyde de carbone et de particules toxiques malgré les filtres
- Une consommation d'énergie conséquente pour chauffer les fours à 850°
- Le stockage de déchets toxiques.



Les nombreuses erreurs de **tri** perturbent le processus. Certains déchets partent alors en enfouissement ou en incinération.



Les trajets en camion pour transporter les déchets ménagers chaque semaine provoquent des émissions de gaz à effet de serre conséquentes.



Il faut ajouter à cela les coûts environnementaux générés par la création de tous ces produits avant qu'ils ne deviennent des déchets



de ces coûts?

Quelles solutions pour le Lot-et-Garonne de demain ?

Tendre vers le zéro déchets ménagers enfouis ou incinérés ! C'est possible, avec la règle des 5R...



REFUSER

Dire NON à ce dont on n'a pas besoin et/ou à ce qui finira à la poubelle.



RÉUTILISER

Privilégier l'occasion plutôt que le neuf, réparer ce qui peut l'être, remplacer les produits jetables par des substituts réutilisables (piles rechargeables, bocaux, essuie-tout lavable...).



RÉDUIRE

Acheter les quantités nécessaires : diminuer les emballages en privilégiant le vrac, les produits à la coupe, faits-maison, solides, etc.



RENDRE A LA TERRE

Traiter les biodéchets au maximum sur place quand c'est possible!
Composter les déchets alimentaires, broyer les déchets de jardin pour les transformer en paillage ou pour alimenter votre composteur en matière sèche.



RECYCLER

En dernier recours et sans erreur de tri!



C'est un véritable changement de pratique



Oui, et d'ailleurs, la réglementation s'accélère sur le sujet...

Des politiques publiques poussant à la réduction des déchets

Des changements réglementaires majeurs à venir dans les 3 prochaines années :

2023

Extension des consignes de tri

à tous les emballages (y compris plastiques) dans toute la France, dès janvier.

2024

Mise en place du tri à la source des biodéchets

(déchets de jardin et déchets alimentaires) pour tous les particuliers (loi AGEC).

2025

Mise en place de la Tarification Incitative

Avec une part variable et en fonction de la quantité de déchets produite par chaque producteurs de déchets (foyers, établissements publics ou privés) (LTECV).

- Et d'autres objectifs :
 50 % de déchets enfouis par rapport à 2010 (LTECV)
- 65 % de déchets valorisés en matière (recyclage ou organique)



objectif 2025 / 2030

Une ambition régionale forte en Nouvelle Aquitaine de tendre vers un territoire zéro déchet à 2030⁽⁹⁾

Un engagement du Lot-et-Garonne visant à baisser les tonnages de la collecte de 10% par an jusqu'en 2025^[10]

La Tarification Incitative? Mais de quoi s'agit-il?

LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, d'août 2015 AGEC : Loi "Anti-gaspillage pour une économie circulaire" de février 2020

(9): Ambition 7 de la feuille de route régionale dédiée à la transition énergétique et écologique (NeoTerra) (10): Engagement pris fin 2020 par les élus de ValOrizon représentant les 10 collectivités adhérentes.

Zoom sur la Tarification Incitative : de quoi parle-t-on ?

Les habitants du Lot-et-Garonne financent le service de gestion et de prévention des déchets au travers de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ou de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

A partir de 2025, toutes les collectivités passeront à la Tarification Incitative. Cette nouvelle taxe ou redevance sera déterminée selon le volume, le poids ou le nombre de poubelles grises présentées à la collecte.

Retour d'expérience

En 2019, lors de l'année de lancement de la redevance incitative, le territoire de Bastides en Haut Agenais Périgord (environ 7000 foyers en résidence principale) a diminué de 50 % le volume des OMR collectées. Cette diminution s'est accompagnée d'une hausse du tri et de près du double de composteurs distribués par rapport à 2018.

Zoom sur le dispositif de tri à la source des biodéchets en Lot-et-Garonne

Représentant 30% des OMR, les biodéchets sont une ressource pour amender le sol et nos cultures. A partir de janvier 2024, le tri des biodéchets deviendra obligatoire. Pour accompagner la réglementation, un dispositif complet est déjà lancé sur le territoire : aide à l'achat de composteurs individuels, composteurs de quartier ou en pied d'immeuble, mise à disposition de broyeurs pour les déchets de jardin, formation et sensibilisation, etc.

Retour d'expérience

A Besançon, la quantité de biodéchets encore présents dans les ordures ménagères est passée en moyenne de 69 à 36kg par foyer de 2009 à 2014, grâce au compostage de proximité (avec réseau d'ambassadeurs salariés et bénévoles formés).



Mais les usagers sont-ils vraiment prêts à changer leurs habitudes ?

La plupart des Lot-et-Garonnais sont prêts à renforcer leurs efforts!

Du 20 juin au 20 septembre 2022,

3 289 habitants (majoritairement des actifs et des femmes qui résident en logement individuel) du département se sont exprimés sur leurs pratiques en matière de déchets, leurs connaissances sur la gestion du service mais aussi sur leurs attentes pour le futur de celui-ci.

Découvrons leurs réponses!

Quelles sont les habitudes en matière de tri et de valorisation des déchets ?

Le tri et la valorisation

83%

trient leurs déchets recyclables

62%

trient leurs déchets alimentaires

32%

sont **favorables** au déploiement d'un **système de broyage à domicile** sur RDV des déchets verts

Les pratiques éco responsables

71%

réparent et réemploient les objets usés ou cassés

50%

achètent des **produits d'occasion** et font de la **location/emprunt d'objet**

Les attentes des usagers



sur l'amélioration du geste de tri

- Limiter les déchets et emballages à la source
- Disposer de plus de moyens individuels (bacs, poubelles, sacs ...)
- Recevoir une information plus claire sur les consignes de tri





sur l'information et la communication

- La distribution de documents
- Les autocollants sur les bacs et PAV
- Internet et les réseaux sociaux